Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Économie Agricole
Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
☎ 04 66 62.66 00
☎ secrétariat : 04 66 62 64 22
Mél : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

Nîmes, le 28 JUIL. 2017

Monsieur le président,

Par courrier reçu le 10 juillet 2017, vous sollicitez une suspension des contrôles dans les exploitations, en raison des retards de paiements liés à la mise en place de la réforme de la PAC et du contexte économique engendrant des situations de trésoreries fragiles pour les agriculteurs.

J'ai pleinement conscience des difficultés que rencontre actuellement la profession agricole. C'est pourquoi j'ai mis en place dès le mois de mars une cellule spécifique, pilotée par la DDTM, regroupant la MSA, les banques et la DGFIP afin d'examiner les possibilités de soutien aux exploitants agricoles les plus touchés par les retards de paiement PAC et signalés par les organisations professionnelles agricoles. Cette cellule s'est déjà réunie à 2 reprises et sera activée autant que nécessaire.

Comme vous le savez, la suspension des contrôles n'est pas de la compétence départementale. En effet, la réalisation des contrôles est une exigence européenne liée à la justification des dépenses publiques. La suspension ferait courir à la France le risque dit de refus d'apurement entraînant la réduction des enveloppes PAC, une diminution des capacités d'intervention de l'État en faveur de l'agriculture ainsi qu'une perte de crédibilité dans les négociations en cours sur la réforme de la PAC 2020.

Cependant la pression de contrôle sur les exploitations est effectivement réelle. Aussi je tiens à vous signaler que j'ai constitué une cellule de coordination des contrôles regroupant l'ensemble des organismes chargés des contrôles dans les exploitations agricoles et pilotée par la DDTM. Cette cellule vient de formaliser une procédure d'échange d'informations entre services visant à éviter les « sur-contrôles » dans les exploitations et prendre en compte des situations individuelles délicates ou difficiles. Elle validera dès cet automne avec l'ensemble des organisations syndicales agricoles une charte départementale des contrôles qui a pour objectif de limiter la concentration des contrôles sur place dans les exploitations, rendre ces contrôles plus "acceptables" par les agriculteurs et faciliter leur déroulement.

Ainsi, comme vous pouvez le constater une veille et une vigilance permanente sont assurées pour gérer au mieux le déroulement des contrôles. Soyez assuré de toute l'attention que je porte au suivi de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Monsieur le président
de la coordination rurale du Gard
CC Le Solis, bureau Elytis n° 11
Allée du Levant
34970 Lattes